



Calcul d'une journée d'absence

Par **Edith973**, le **07/12/2009** à **16:57**

Bonjour, Pourriez vous me dire si mon employeur peut me retirer 8h45 pour 1 jour d'absence en novembre alors que je ne fait que 7h80 par jour, sachant que je travaille 5j par semaine et 169h/mois et que je suis payée au mois. Ayant fait les paies pendant des années dans la société, je soupçonne disons "une erreur", à moins bien sûr que la législation en la matière ait changé depuis 2007. Le raisonnement de mon employeur est le suivant : novembre = 21 jours travaillés donc $169/21=8h45$ J'espère avoir une réponse car je ne comprends pas comment le salaire d'un journée d'absence peut couter + cher qu'un jour de travail ? Merci d'avance à tous cordialement. Edith

Par **xynezia**, le **07/12/2009** à **21:55**

Bonsoir, Pour moi le raisonnement de l'employeur d'Edith973 est bon (sans parler de la présentation du bulletin) la méthode recommandé et validé par la jurisprudence est :
 $\text{Retenue} = (\text{salaire mensuel} \times \text{heures d'absence}) / \text{horaire réel de travail du mois}$
après bien sûr il faut appliquer le traitement séparément pour les heures supp et les heures normales. Cordialement